

10 AOÛT 2021

Direction Cycle de l'Eau

Dossier suivi par: Jacqueline GANDAR ☎ 02.76.40.52.77
Objet : Mémoire de réponse DIG n° 2 BAC Yport
Réf. : JG/NP/CE n° 353
P.J. : PV de synthèse des observations – DIG n° 2-YPORT

Annexe 4
reçue le 13/8/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la procédure de l'enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général 2 pour la réalisation des aménagements d'hydraulique douce sur le bassin d'alimentation du captage d'Yport, j'ai l'honneur de vous transmettre le mémoire en réponse aux observations portées sur les registres d'enquêtes publiques que vous m'avez communiquées le 5 juillet 2021.

A l'issue de l'enquête publique et afin d'améliorer l'acceptation et l'adhésion des exploitants agricoles aux propositions d'aménagements d'hydraulique douce, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole engagera les actions suivantes :

- les agriculteurs ou propriétaires concernés seront rencontrés individuellement ou collectivement pour que la mise en place des aménagements se fasse de manière concertée,
- la programmation des zones prioritaires à enjeux, les rencontres individuelles avec les exploitants, la préparation des travaux se feront à partir de l'automne 2021 afin qu'ils puissent débuter à partir de l'automne 2022.

Les aménagements d'hydraulique douce ainsi que l'ensemble des autres actions du programme d'actions du bassin d'alimentation du captage d'Yport portant notamment sur la réduction des phytosanitaires et des nitrates (mesures agro-environnementales et climatiques, conseils individuels et collectifs, formations, soutiens financiers, ...) permettront ainsi de répondre aux enjeux de qualité de l'eau potable du captage d'Yport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation

Le Directeur

Emmanuel HAUCHARD



Monsieur Bernard LOUIS
Commissaire Enquêteur
24 rue Georges Cuvier
76400 FECAMP

COPIES A : J. GANDAR / C. FOSSE / SCE

Annexe 4 reçue le
13/8/2021 (6 pages)
Conforme à celle du rapport du 27/7/2021

Procès-Verbal de synthèse des observations
concernant la Déclaration d'Intérêt Général dite
« DIG n° 2 » en vue de la réalisation d'aménagement
hydraulique douce pour la protection de la ressource
en eau du bassin d'alimentation de captage (BAC)
d'eau potable d'YPORT

I – GENERALITES

a) Rappel historique

Une précédente enquête publique a eu lieu du 3 janvier 2020 au 4 février 2020 sur un autre secteur dénommé « DIG n° 1 », mais avec une même finalité : la protection de la ressource en eau par la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce tels que : création de zones enherbées autour des bétoires, de haies, fascines, bandes enherbées, mares, noues, etc. Afin de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement qui impactent la qualité de l'eau potable.

A la suite de cette enquête, le Commissaire-Enquêteur avait recensé 13 observations écrites (sans compter les siennes) et 7 observations verbales, avec comme thématiques : la lisibilité des plans annexés au dossier, la non prise en compte de observations formulées lors des études de terrain ou des réunions publiques, les suggestions pour des solutions d'aménagements alternatives.

b) La présente enquête appelée « DIG n° 2 »

Celle-ci s'est déroulée du 25 mai 2021 au 25 juin 2021 délimitée par l'Arrêté Préfectoral pris par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime en date du 4 mai 2021.

Elle a donné lieu à 5 permanences effectuées dans les Mairies de LES LOGES (2 permanences) siège de l'enquête, RAFFETOT, YPORT et la maison du Territoire à CRIQUETOT L'ESNEVAL.

Cette enquête appelée « DIG n° 2 » concerne un secteur évidemment différent du précédent, mais avec sensiblement les mêmes caractéristiques que le secteur « DIG n° 1 » quant aux études et à la réalisation des aménagements.

Le secteur « DIG n° 2 » concerne la création, le maintien ou la restauration de 902 ouvrages, répartis sur 21 communes pour un coût estimé arrondi de l'ordre de 1 million d'euros (sur ce total de 902 ouvrages 405 sont à maintenir, restaurer ou refaire).

II – LES OBSERVATIONS

Les observations déposées dans le cadre de cette enquête sont au nombre de 5 et elles se répartissent de la manière suivante :

- 3 observations (obs. n° 1 à 3) déposées au registre de CRIQUETOT L'ESNEVAL, LES LOGES, YPORT.
- 0 observation transmise par voie électronique à la Préfecture de Seine-Maritime, à mon attention, suite à ma demande téléphonique du mercredi 30 juin 2021.
- 1 observation orale (obs. n° 4) formulée par 2 agriculteurs dans le cadre de ma permanence effectuée à CRIQUETOT L'ESNEVAL.
- 1 observation (obs. n° 5) déposée par le Commissaire-Enquêteur.

Obs. n° 1 – DIG n° 2 recueillie sur le registre de CRIQUETOT L'ESNEVAL et émanant de Mme

Charlotte DE SOYRES

« Suggestions concernant la parcelle A 470 zone 113.

Nous sommes propriétaires de la parcelle entourée par l'A 470 - 58 rue d'Haréauville 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL.

- Il faudrait créer des bandes enherbées au Sud du talus Sud et à l'Est du talus Est pour protéger les talus de l'érosion. Un petit fossé est creusé régulièrement par l'exploitant de la parcelle A 470 mais rapidement rebouché.
- Une création d'une mare au coin Sud-Est à l'extérieur des talus est fortement préconisée et recommandée par le CAUE. En ces fortes périodes pluviales, le tampon des talus ne suffit pas.
- Enfin, la création d'un talus au Nord n'est pas nécessaire, ce talus a déjà été refaçoné et planté en 2008. »

Mémoire en réponse du pétitionnaire

La réponse de Le Havre Seine Métropole à Mme Charlotte DE SOYRES:

Dans le cadre de trois études qui ont abouti à la proposition d'aménagements d'hydraulique douce (PCAHD : Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce), une campagne sur le terrain a été menée pendant les hivers 2017-2018 et 2018-2019. Les objectifs étaient de pouvoir identifier les risques concernant l'aléa érosion-ruissellement ainsi que les transferts rapides en amont des bêtouilles. Aussi, il a été préconisé des aménagements d'hydraulique douce à réaliser, refaire ou maintenir pour protéger ces enjeux.

Le talus au Nord qui aurait été réalisé en 2008 n'est en effet pas indiqué par l'étude PAHD du secteur Etretat Aval ni par la DIG n°2. Il était indiqué dans l'étude PAHD du secteur Etretat Aval, la réalisation d'une noue pour tamponner les ruissellements de la parcelle agricole.

Aussi, afin de pouvoir répondre précisément à vos différentes suggestions d'aménagements (la création d'une mare au coin Sud-Est de la parcelle ainsi que la création de bandes enherbées au sud du talus Sud et à l'est du talus Est), un rendez-vous sur site est nécessaire.

L'équipe Ruissellement Erosion de Le Havre Seine Métropole va vous recontacter pour fixer un rendez-vous et discuter avec vous des aménagements.

Avis du commissaire-enquêteur

Obs. n° 2 – DIG n° 2 recueillie sur le registre de LES LOGES et émanant de Mr Antoine DECULTOT
« Pour l'ouvrage n° FRO-A035b, discussion avant tous travaux.

Pour l'ouvrage n° GER-A017, voir avant le 1er août (récolte) puisque passage d'eau difficile à cerner. »

Mémoire en réponse du pétitionnaire

Notre réponse à Mr Antoine DECULTOT:

Les travaux seront réalisés en concertation avec les exploitants, sur la base du volontariat.

Lors de l'étude PAHD du Bac d'Yport et des Bassins Versants côtiers d'Etigues et de Vaucottes, Mr Antoine DECULTOT a proposé la mise en place d'une noue en bord de route à la place de la bande enherbée.

La plupart des travaux sont réalisés sur la période automne-hiver.

Aussi, à noter que nous estimons à environ un an de préparation avant le début des travaux (rendez-vous terrain, diagnostic technique, signature des conventions avec les exploitants et propriétaires, demande de subvention à l'Agence de l'Eau).

Nous reviendrons vers vous pour vous proposer un rendez-vous de terrain et discuter des aménagements.

Avis du commissaire-enquêteur

Obs. n° 3 – DIG n° 2 recueillie sur le registre d'YPORT et émanant de Mr Emmanuel JOIN DIETERLE
« Secteur sur CRIQUEBEUF EN CAUX, parcelle ZA 16 le long de la route du haut de la côte. Je signale que la parcelle étant cultivée dans le sens de la pente l'eau traverse la route et inonde les parcelles ZA 30 et ZA 6. Une haie ou une fascine suffirait à retenir l'eau. »

Mémoire en réponse du pétitionnaire

Notre réponse à Mr Emmanuel JOIN DIETERLE:

Nous prenons en compte vos remarques et ne manquerons pas de vous recontacter pour discuter avec vous sur le terrain.

Dans l'étude PAHD du Bac d'Yport et des Bassins Versants côtiers d'Etigues et de Vaucottes, il était prévu une bande en herbe d'une surface de 200m² (aménagement CRI_A006) au Nord de la parcelle ZA16. Il est toutefois possible de revoir les aménagements à réaliser sur cette parcelle avec un travail de concertation avec vous prenant en compte vos observations de terrains, contraintes agronomiques et suggestions.

Avis du commissaire-enquêteur

Obs. n° 4 – DIG n° 2. Permanence effectuée à CRICQUETOT L'ESNEVAL.

Lors de ma permanence du vendredi 11/06, à la maison du territoire, 2 agriculteurs ont souhaité que les travaux soient faits en concertation et non de manière unilatérale, l'un s'inquiétant du fait qu'il n'a jamais été prévenu d'une quelconque étude ou proposition d'aménagements.

Mémoire en réponse du pétitionnaire

Notre réponse aux deux agriculteurs concernés par cette observation.

Lors de la préparation des travaux, il est prévu un travail de concertation avec les exploitants en prenant en compte les contraintes d'exploitation pour tendre vers les mêmes objectifs qui sont de limiter les problèmes d'érosion, ruissellement ainsi que des transferts rapides vers la nappe phréatique.

Les aménagements qui ont été proposés sont une base de travail et de discussion avec les exploitants agricoles. La nature, le dimensionnement et la localisation des aménagements sont à définir précisément par un rendez-vous sur le terrain avec l'équipe Erosion-Ruissellement de la Communauté Urbaine. Il est aussi possible de valider avec l'exploitant la non réalisation d'un aménagement non prioritaire ou avec un enjeu limité à l'aval pour lui laisser le temps de mettre en place des pratiques agricoles qui aboutissent au résultat voulu, limiter l'érosion et les ruissellements sur la parcelle.

Pour répondre à l'exploitant indiquant qu'il n'a pas été informé des études, une communication large et sous différentes formes avait été réalisée pour informer les agriculteurs et acteurs du territoire.

Tout d'abord, au début de chacune des études PAHD réalisées par la Chambre d'Agriculture, il a été envoyé une lettre par courrier à l'ensemble des agriculteurs concernés pour les tenir informés du déroulement des études.

Tout au long des études, il y a eu un affichage à chacune des mairies des communes concernées apportant les indications.

Aussi, une majorité (environ 60 %) des agriculteurs ont été rencontrés. Les agriculteurs qui ont été rencontrés ont été principalement ciblés selon les deux critères suivants :

- Avoir au moins 2 aménagements à créer ou à reprendre sur la zone de l'étude

- Avoir au moins 50 % de la SAU comprise sur la zone d'étude

Les rencontres individuelles ont été effectuées entre mai et juillet 2018 ou entre avril et juillet 2019 selon les études.

Ces rencontres ont permis de présenter aux exploitants les propositions aménagements qui les concernent ainsi que de restituer leurs remarques (tableau transmis à Le Havre Seine Métropole ensuite).

Avis du commissaire-enquêteur

Obs. n° 5 – DIG n° 2 émanant du commissaire-enquêteur

Lors de l'enquête « DIG n° 1 » le pétitionnaire s'était engagé à réaliser les premiers travaux à l'automne 2020.

Ceux-ci, à ma connaissance n'ayant pas commencé pour diverses raisons. A ce jour et sans ignorer les conséquences de la crise sanitaire, j'aimerais savoir si un planning à court terme est envisagé et s'il englobe bien les secteurs visés par la « DIG n° 1 » et bien sûr si les financements sont assurés.

Mémoire en réponse du pétitionnaire

Réponse à Mr Bernard LOUIS, commissaire enquêteur de l'enquête publique de la DIG n°2.

Il était prévu de débiter les travaux d'aménagements d'hydraulique douce sur le secteur de la DIG n°1 à l'automne 2020. Cependant, il y a eu du retard notamment lié à la crise sanitaire, à la mise en place d'éléments administratifs (arrêté de DIG, marchés publics, conventions avec les EPCI, agriculteurs et propriétaires), l'intégration de la nouvelle compétence Erosion Ruissellement (anciennement équipe du SMBV Etretat La Lézarde) au sein de la Communauté Urbaine

De plus, comme indiqué, les projets de travaux sont préparés un an à l'avance de façon à pouvoir établir des priorités, rencontrer les exploitants, signer les conventions avec les exploitants et propriétaires, demander les subventions et finalement faire les travaux.

La préparation des travaux sur les secteurs de la DIG n°1 du BAC d'Yport et de la DIG CU ont débuté au cours de l'automne 2020 et le début de la réalisation des travaux est prévue l'automne 2021. Les travaux prévus pour la campagne 2021-2022 représentent près de 70 projets pour un montant autour de 400 000 euros. La préparation des travaux localisés sur la zone de la DIG n°2 a déjà commencé (rencontres terrain avec les agriculteurs, réponses aux sollicitations). Les travaux sur la DIG 2 pourront démarrer après l'arrêté de l'enquête publique.

Avis du commissaire-enquêteur

Le Commissaire-Enquêteur
Le 2 juillet 2021

B. *ef*

Bernard LOUIS